

NOM ET PRÉNOMS SCOLARITÉ PHOTOS DE CLASSE DÉCORATIONS 1914-1918	NAISSANCE PROFESSION PARENTS	DÉCÈS MENTION MARGINALE	SITUATION MIL. AU DÉCÈS CAMPAGNE/ALLEMAGNE	BLESSURES AVANT DÉCÈS DÉCÈS ET GENRE DE MORT CONTACT CICR	JUGEMENT TRANSCRIPTION SÉPULTURE	SITUATION AU DÉCÈS ACTIVITÉ CIVILE ET MIL
<p>VIVIEN Pierre Armand Paul Jules</p> <p>Externe 1902-1909 De la 6^{ème} à la classe de 1^{ère} D</p> <p><i>Galerie de photos : Avez-vous des photos de classe ?</i></p>	<p>07/09/1891 Chartres (E&L)</p> <p>Fils de Jean Baptiste Armand Vivien, employé à la Trésorerie générale († 19/02/1915 Chartres, fondé de pouvoir, chef de bureau Trésorerie) et de Berthe Pauline Lorient, SP</p>	<p>01/01/1919 à 6h30 Hôpital compl. n° 60 Saint-Rambert-l'Île-Barbe (petit lycée) auj. Lyon 9^e (Rhône)</p> <p>Mort pour la France</p>	<p>Classe 1911 918 – Chartres Caporal 167^e RI 3^e Btn 9^e C^{ie}</p> <p>Campagne/Allemagne : 02/08/1914-29/08/1914</p> <p>En captivité : 30/08/1914-28/12/1918</p>	<p>Capturé à la reddition du fort de Manonviller (Meurthe-et-Moselle) le 27/08/1914</p> <p>CICR : capturé à Manonviller, camp de Puchheim, hôpital mil. B à Augsbourg (Bavière)</p> <p>28/12/1918 : libéré, rapatrié, hospitalisé près Lyon, décédé le 01/01/1919 de maladie contractée en service</p>	<p>T 20/11/1919 Chartres (E&L)</p> <p><u>Sépulture</u> : Cimetière de Chartres Carré militaire</p> <p>Inscrit sur le monument aux Morts de Chartres</p>	<p>28 ans – C Employé de préfecture domicilié à Chartres en 1914 et en dernier lieu</p> <p>Incorporé le 08/10/1912 au 153^e RI 167^e RI 13/04/1913 Caporal 08/11/1913 Aux armées 02/08/1914</p>
<p>Employé comme son père au service de l'État, fils unique, incorporé le 08/10/1912 au 153^e RI à Toul (Meurthe-et-Moselle) pour 2 ans, Pierre Vivien passe le 15/04/1913 au 167^e RI, qui assure la défense de la forteresse de Toul. Touché par la loi des 3 ans (JO du 07/08/1913, augmentation effectif armée active face à la menace allemande), le caporal Vivien fait l'objet d'une mobilisation spéciale dans le fort d'arrêt de Manonviller, dont l'infanterie est constituée par les C^{ies} 9 et 10 du 3^e Btn. Dominant la route Paris-Strasbourg, les voies ferrées Nancy-Strasbourg et Lunéville-Saint-Dié, ce fort modernisé (12 km Est Lunéville), un des plus puissants du réseau Séré de Rivières avec ses 2 tourelles Mougin, doit arrêter les troupes allemandes venant de l'Alsace-Lorraine perdue en 1871, pour les empêcher de passer la trouée de Charmes, couloir peu fortifié ouvrant un accès facile à Paris. Le 02/08/1914, la garnison (19 officiers et 746 h. de diverses spécialités, dont l'infanterie, constituée par les 12 officiers et 421 soldats du 167^e RI), s'attend à être attaquée. Le 14, elle voit passer notre 2^e armée, qui part à l'offensive. Le 21, elle observe nos 1^e et 2^e armées battant en retraite, poursuivies le 22 par les Allemands, visibles dans les forêts voisines. Le 22 à 13h, les communications du fort par le télégraphe aérien sont coupées, seule subsiste la liaison souterraine avec Toul. Le 23, le fort, qui n'a plus de liaison avec les armées, détruit 54 m de voie ferrée près de la station de Laneuveville-aux-Bois. Le 24 au matin, les Allemands (3 RI, 2 RA, 2 RG, 2 mortiers de 420) encerclent le fort, qui est prêt à résister à l'assaut. Le 25 à 9h30 commence le bombardement du fort, détruisant la tourelle Mougin sud, supprimant l'évacuation des fumées (boulangerie, cuisine), provoquant l'explosion de la réserve d'obus de 80, rendant le poste optique inutilisable : à 14h30, le fil souterrain, seul lien avec Toul, est coupé, le fort est isolé. Accalmie le soir. Le 26, dégâts sur plusieurs tourelles avec des obus de 420. Le 27 à 9h30, le gouverneur du fort réunit le conseil de défense : situation jugée supportable, moral excellent. À partir de 12h, le pilonnage violent provoque l'effondrement de certains locaux, la garnison est incommodée par poussières et gaz dus aux explosions, entrant de l'extérieur par la ventilation toujours active. Vers 14h-15h, nouveau conseil de défense : après avoir pris l'avis de chacun, le gouverneur décide de capituler. Le drapeau blanc est hissé à 15h30. Les Allemands prennent le fort et font prisonniers les militaires de la garnison, qui quitte le fort à 18h30 avec les honneurs de la guerre. 54 heures de bombardement par 17 000 obus, dont 5 868 de gros calibre, sont venues à bout du fort ; l'assaut a fait 4 tués. Blessés (30), intoxiqués (120 à 150) et valides partent le 28 en captivité en Bavière. Les listes allemandes fournies au CICR situent le caporal Vivien : 06/02/1915 (P 15255) : fait prisonnier à Manonviller le 27/08/1914 ; 10/04/1915 (P 20238) : camp de Puchheim (2^e plus grand camp de Bavière, travaux drainage, usines, agriculture) ; 12/03/1917 (P 56105) : hôpital militaire B Augsbourg ; 02/08/1918 (P 87569) : camp de Puchheim (57% Russes, 43% Français). Ce document signale que sa mère est seule, son père étant décédé le 19/02/1915. Son rapatriement s'effectue le 28/12/1918, dans le cadre des accords entre les gouvernements français et allemands signés à Berne sous l'égide de la Suisse le 26/04/1918. Mourant, il est hospitalisé dès son arrivée à Lyon et s'éteint 4 jours plus tard. A-t-il revu sa mère ?</p> <p>SOURCES SPÉCIFIQUES : JMO 167^e RI 26 N 706/1. <i>Journal de Chartres</i> 12/05/1918. Marc Gabriel, <i>La Grande Guerre à l'ombre du fort de Manonviller</i>. http://fortiffere.fr/troueedecharmes/index_fichiers/Page4590.htm . http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/guerre_14-18/loi_3_ans/index.asp. http://histoiresdepoilus.genealexis.fr/camps/camp-puchheim.php</p>						